

tonomie

Conseil Autonomie c'est un service gratuit

Simple

Vous accédez à des informations pratiques depuis chez vous, sur simple appel téléphonique (pour le coût d'une communication locale). Le conseiller vous donne les coordonnées des associations ou des prestataires dont vous avez besoin.

Personnalisé

Le conseiller vous écoute attentivement, prend en compte votre situation personnelle pour vous répondre ou vous orienter. Il vous aide à construire votre solution.

L'équipe de Conseil Autonomie est accessible par appel à votre direction régionale

NORMANDIE - PICARDIE

76138 MONT-SAINT-AIGNAN
CEDEX
Dép. 02, 14, 27, 50, 60, 61,
76 et 80

02 35 07 29 11

OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 04
Dép. 16, 17, 22, 29, 35, 44, 49,
53, 56, 72, 79, 85 et 86

02 40 38 15 22

ÎLE-DE-FRANCE - CENTRE

CS 11136
75545 PARIS CEDEX 11
Dép. 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77,
78, 91 et 95

01 40 31 38 70

SUD-OUEST

33055 BORDEAUX CEDEX
Dép. 09, 12, 19, 23, 24, 31,
32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81,
82 et 87

05 56 11 56 19

MÉDITERRANÉE

CS 50011
13395 MARSEILLE CEDEX 10
Dép. 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34,
48, 66, 83, 84, 2A et 2B

04 96 20 70 70

PARIS - SEINE

75745 PARIS CEDEX 15
Dép. 75, 92, 93 et 94

01 55 76 15 30

NORD-PAS-DE-CALAIS

59042 LILLE CEDEX
Dép. 59 et 62

03 20 12 35 14

GRAND-EST

CS 55415
54056 NANCY CEDEX
Dép. 08, 10, 25, 39, 51, 52, 54,
55, 57, 67, 68, 70, 88 et 90

03 83 95 39 92

RHÔNE-ALPES BOURGOGNE AUVERGNE

CS 70734
69257 LYON CEDEX 09
Dép. 01, 03, 07, 15, 21, 26,
38, 42, 43, 58, 63, 69, 71, 73,
74 et 89

04 72 42 16 00

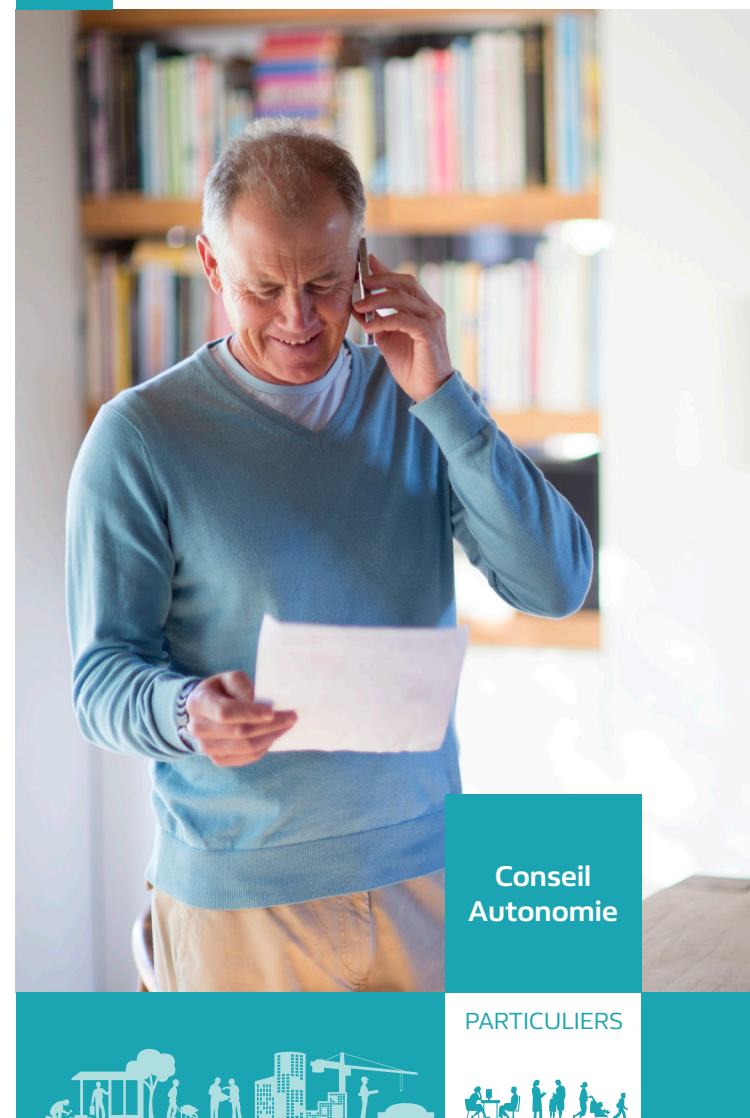
ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE AGIRC Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, autorisée à fonctionner par l'AGIRC sous le n° CSN 001
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 663 834

ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE ARRCO Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale, autorisée à fonctionner par l'ARRCO sous le n° CSN 201
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532



ASPP 0047 - V17 - 06/2018 - © Gettyimages

Une écoute attentive au quotidien



Conseil Au

Ayez le bon réflexe...

Contactez-nous !

Ne restez plus seul face aux difficultés du quotidien.

D'un simple appel à votre direction régionale vous accédez à :

- **une écoute attentive** quand vous en avez besoin,
- **des conseils au quotidien** pour simplifier votre organisation,
- **une mise en relation** avec les bons partenaires,
- **un accompagnement personnalisé** le temps qu'il faut.

Conseil Autonomie c'est aussi un véritable appui pour ceux qui viennent en aide à un proche...

OUVREZ VITE!

PRO BTP

Vous voulez en savoir plus sur ce service ?

Conseil Autonomie c'est...

Un service pour dialoguer avec vous quand vous en avez besoin

Nos conseillers sont à votre disposition et se font un plaisir de dialoguer avec vous pour vous réconforter.

Ils construisent avec vous une relation d'échange et de partage.

De vraies réponses au quotidien

Toutes vos questions sont prises en compte :

- départ en retraite,
- vie sociale,
- droits et aides financières,
- démarches administratives et juridiques,
- maintien à domicile,
- hébergement,
- téléassistance,
- services à la personne,
- veuvage ou décès,
- handicap,
- aides aux aidants...

→ Votre conseiller vous écoute, prend le temps d'analyser votre demande, vous aide à trouver

l'information précieuse que vous cherchez. Il vous met en contact avec les services dont vous avez besoin.

→ Si vous le souhaitez, votre conseiller vous accompagne dans vos démarches.

Vous convenez ensemble d'un rendez-vous, il vous rappelle pour faire le point sur l'évolution de votre situation et s'assurer de votre satisfaction.

Spécial aidant

Le service Conseil Autonomie est aussi accessible aux aidants (enfants, petits-enfants ou membres de l'entourage qui viennent en aide à un proche, sans habiter avec lui).

Ce service est gratuit. Ils peuvent ainsi échanger librement avec le conseiller et bénéficier à leur tour d'un soutien précieux.

« Mon mari souffre de la maladie de Parkinson et malgré l'intervention d'une infirmière chaque jour chez moi, j'ai besoin de souffler un peu. Peut-on prendre totalement en charge mon mari sur place ? Existe-t-il des établissements d'accueil ? »

»
JOSETTE H.

Le conseiller: Vincent lui propose de contacter son médecin pour prendre son avis. Il lui indique les adresses d'établissements spécialisés qui accueillent les personnes dépendantes et leurs proches valides pour des vacances.

Un mois après, il la rappelle : elle a vu son médecin qui approuve son projet de vacances, elle a déjà réservé dans le Gers au mois de juin.

« Je suis depuis peu à la retraite et je voudrais faire du bénévolat, mais j'aimerais trouver quelque chose qui me permette d'avoir des contacts avec des jeunes. Pouvez-vous m'indiquer des associations à contacter ? »

»
JEAN-FRANÇOIS M.

Le conseiller: Ghislaine lui indique les coordonnées d'associations proches de chez lui et l'informe des possibilités offertes par sa caisse de retraite en adéquation avec sa demande.

Quinze jours après, elle le contacte : il a choisi d'animer un atelier de lecture en école primaire dans son quartier. Il est aussi intéressé par l'activité de parrainage des jeunes vers l'emploi proposée par PRO BTP.

« J'habite à 100 km de chez ma maman de 93 ans. Elle vit avec une amie de 70 ans qui fait le ménage, les courses, les repas. Elle est bien entourée, mais je ne peux pas l'aider au quotidien et je recherche quelqu'un pour l'assister au lever, faire sa toilette et l'habiller. »

»
NATHALIE W.

Le conseiller: Thomas recherche des associations et des prestataires proposant les services d'une auxiliaire de vie et adresse cette liste à la maman de Nathalie.

Dix jours plus tard, il téléphone à Nathalie : le contact a été établi avec une association et un rendez-vous est programmé.

Un coup de fil...et nos conseillers vous accompagnent au quotidien

